

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Durex Latex Condoms



HEALTH • HYGIENE • HOME

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

**Nom du produit** : Durex Latex Condoms

**Distribué par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Morris Corporate Center IV  
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)  
Parsippany, New Jersey 07054-0225  
+1 973 404 2600

Reckitt Benckiser (Canada) Inc.  
1680 Tech Avenue, Unit #2  
Mississauga, Ontario L4W 5S9  
CANADA  
Telephone: +1 905 283 7000

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Medical)** : 1-800-338-6167

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (Transport)** : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC  
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec: 703-527-3887

**Website:** : <http://www.rbnainfo.com>

**Utilisation du produit** : Sexual Wellbeing

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

**n° SDS** : SDS0193 v6.0

**Formulation #:** : 8050193;8050216;8050225;8050239;8050242;8050243;8050364;8050365;8050553;  
8062951;8099143;8138876;CS000190;CS000199;CS000352;CS000392;CS000483;  
CS000514;CS000565;8161678;8161679;8165543;8165620;8165757;8170994;  
8170999;8171001;8174431;8174595;8184655;8174591;8174590;8200551;8200560;  
8200561;8200563;8036081;8071149;8075174;8088378;8089538;CS000198;  
CS000272;CS000521;8055271;8013281;8044277;8044282;8044288;8044572;  
8044573;8044578;8044579;8055844;CS000323;CS000390;CS000391;CS000398;  
CS00050;CS000508;CS000548;CS000549;CS000550;CS000557;CS000564;  
8044581;8046858;8116875;CS000171;CS000172;CS000179;CS000191;CS000192;  
CS000194;CS000196;CS000322;CS000325;CS000341;CS000351;CS000354;  
CS000358;CS000510;CS000545;8055845;8046859;CS000193;CS000321;  
CS000345;CS000378;CS000399;CS000410;CS000338;8233479;8237853;  
CS000482;CS000315;CS000271;8009189;8053426;CS000365;CS000543;  
CS000560;8199206;8211982;8223991;8290063;8290064;8291034;8291035;

SDS0193 v6.0

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

8296475;CS000173;8198646; 8164344; 8164346; 8238840; 8238841; 3057698;  
3057699; 8322476 .

## 2. Identification des dangers

**Classement de la substance ou du mélange** : Non classé.

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** : Non applicable.

**Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.

**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Conseils de prudence

**Généralités** : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention** : Non applicable.

**Intervention** : Non applicable.

**Stockage** : Non applicable.

**Élimination** : Non applicable.

**Éléments d'une étiquette complémentaire** : Contains Latex may cause allergic reaction.

**Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange

| Nom des ingrédients | %        | Numéro CAS |
|---------------------|----------|------------|
| caoutchouc naturel  | 90 - 100 | 9006-04-6  |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

SDS0193 v6.0

## 4. Premiers soins

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.  
**Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.  
**Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.  
**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune donnée spécifique.

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

Non applicable.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelle

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection oculaire/faciale** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Diverses
- Odeur** : Non disponible.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Non disponible.
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : Non disponible.
- Solubilité** : Non disponible.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.

SDS0193 v6.0

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Température de décomposition** : Non disponible.

**Viscosité** : Non disponible.

**Temps d'écoulement (ISO 2431)** : Non disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**Matériaux incompatibles** : Aucune donnée spécifique.

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Irritation/Corrosion

Non disponible.

#### Conclusion/Résumé

**Peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.

**Yeux** : Peut causer une irritation des yeux.

**Respiratoire** : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Conclusion/Résumé

**Peau** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Respiratoire** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Mutagénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

# 11. Données toxicologiques

## Tératogénicité

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

## Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

## Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

## Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.  
**Effets différés possibles** : Non disponible.

## Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

SDS0193 v6.0

## 11. Données toxicologiques

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## 12. Données écologiques

### Toxicité

Non disponible.

### Persistance et dégradation

Non disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport



SDS0193 v6.0

## 14. Informations relatives au transport

| Informations sur la réglementation | Numéro ONU    | Nom d'expédition correct | Classes         | GE* | Étiquette | Autres informations |
|------------------------------------|---------------|--------------------------|-----------------|-----|-----------|---------------------|
| Classification pour le DOT         | Not regulated | Not applicable.          | Non applicable  | -   |           | -                   |
| Classification pour le TMD         | Not regulated | Not applicable.          | Non applicable  | -   |           | -                   |
| Classement mexicain                | Not regulated | Not applicable.          | Non applicable  | -   |           | -                   |
| Classe IMDG                        | Not regulated | Not applicable.          | Not applicable. | -   |           | -                   |
| Classe IATA-DGR                    | Not regulated | Not applicable.          | Non applicable. | -   |           | -                   |

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SDS0193 v6.0

## 15. Informations sur la réglementation

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

**SARA 311/312**

**Classification** : Non applicable.

**Composition/information sur les ingrédients**

Aucun produit n'a été trouvé.

**Réglementations d'État**

**Massachusetts** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New Jersey** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Pennsylvanie** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Canada**

**SIMDUT (Canada)** : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

**Listes canadiennes**

**INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances toxiques au** : Aucun des composants n'est répertorié.

**sens de la LCPE (Loi**

**canadienne sur la**

**protection de**

**l'environnement)**

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Éléments de l'étiquette**

**Mention d'avertissement** : Pas de mention de danger.

**Mentions de danger** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mesures de précaution** : KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND PETS.

**Autres informations** : Lire l'étiquette avant utilisation. Éviter tout contact avec l'eau, à cause du risque de réaction violente et d'inflammation spontanée. Contains Latex may cause allergic reaction.

## 16. Autres informations

**Hazardous Material** :  
**Information System (États-**  
**Unis)**

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Santé                   | * | 1 |
| Inflammabilité          |   | 0 |
| Risques physiques       |   | 0 |
| Protection individuelle |   | A |

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

SDS0193 v6.0

## 16. Autres informations

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection :  
Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 31/07/2018

**Date de publication précédente** : 07/03/2018

**Version** : 6.0

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser India Ltd  
Plot No 48  
Sector - 32  
Institutional Area  
Gurgaon, Haryana  
India - 122001

**Commentaires à l'issue de la révision** : Continue for marketing/roll out of existing products.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

SDS0193 v6.0

## 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.